

31 janvier 2020

LA PÉNIBILITÉ

EXISTE AUSSI DANS LA FONCTION PUBLIQUE !

Avec l'intersyndicale Solidaires, CGT, FO, FSU, FA-FP, majoritaire, nous étions encore en grève et dans la rue les 24 et 29 janvier pour le retrait de la réforme des retraites. Les actions de visibilité se sont multipliées : jetés d'outils de travail, comme par exemple lors l'action fonction publique dynamique devant Bercy le jour du CCFP du 22 janvier dernier, et les retraites aux flambeaux.

Avec la réforme des retraites, les départs anticipés pour pénibilité sont attaqués, qu'il s'agisse de la fonction publique ou des régimes spéciaux. Objectif : faire travailler plus longtemps, pour faire cotiser plus et verser moins de retraite ! La masse des retraites versées doit rester sous le seuil des 14 % du PIB selon la doxa financière du gouvernement.

Le chef de l'État n'aime pas le mot pénibilité. N'a-t-il pas déclaré à Rodez début octobre lors d'un grand débat : « je n'adore pas le mot pénibilité, car il donne le sentiment que le travail serait pénible ». Le terme de pénibilité a même disparu du code du travail, et a été remplacé par « facteurs de risques professionnels ». Alors s'agissant de la pénibilité dans la fonction publique, ce n'est même pas la peine d'en parler. Le fonctionnaire, c'est bien connu, taille des crayons.

La pénibilité, c'est aussi dans la fonction publique

L'habile tour de passe-passe du gouvernement doit être déjoué. La suppression de la catégorie active qui ouvre droit à un départ anticipé à la retraite, est annoncée (à l'exception des fonctionnaires exerçant des missions dangereuses, c'est-à-dire assurant des missions de maintien de l'ordre et de la sécurité, filière très masculinisée). Dans un but soi-disant d'« universalité » le gouvernement prévoit d'étendre le C2P -compte professionnel de prévention- à la fonction publique (article 33 du projet de loi Retraites).

Quant au C2P... À l'heure actuelle, très peu de salarié-es en bénéficient dans le privé du fait de la disparition de 4 critères sur 10 en octobre 2017 (postures pénibles, port de charges lourdes, vibrations mécaniques, agents chimiques dangereux) et de conditions d'application très restrictives. Les fonctionnaires n'en bénéficieront donc pas.

Résultat : dans la fonction publique hospitalière, fortement féminisée, les aides soignant-es et agent-es de services hospitaliers qui constituaient 60 % des bénéficiaires de la catégorie active de la fonction publique se trouvent exclu-es de toute reconnaissance de la pénibilité de leurs missions, alors qu'ils/elles en cumulent plusieurs facteurs : postures pénibles, travail de nuit, et travail en équipes alternées.

L'égalité de traitement entre fonctionnaires se trouve rompue, de même que l'égalité femmes/hommes.

Solidaires fonction publique revendique le maintien de la catégorie active dans la fonction publique pour toutes, et un dispositif similaire dans l'ensemble du monde du travail soumis à des pénibilités comparables (notamment santé, médico-social et social).

Dans les territoires, le 5 février à 13h devant l'Opéra Garnier à Paris,

à l'appel de Solidaires, la CGT, FO, la FSU et FA-FP

soyons toutes et tous là

pour revendiquer haut et fort,

en ambiance festive

le maintien

de la catégorie active

et le retrait

de la réforme des retraites !

